

de la Grande-Bretagne et des autres pays du monde.

Mon très honorable ami devra également renoncer à son idée qu'il ne saurait y avoir d'autre parti à prendre. La dernière fois que la Grande-Bretagne a parlé de la possibilité d'établir un système de contingentements, on lui a répondu qu'il ne fallait pas y songer. Le premier ministre devra examiner de très près la question des contingentements, et je lui conseille d'en faire une étude très minutieuse, afin de s'assurer qu'en définitive les contingentements seront aussi avantageux pour le Canada qu'il l'a annoncé, l'an dernier, à son retour de l'Angleterre.

Mon très honorable ami devra également modifier les lois concernant les remaniements du tarif par décrets. Je pense que le gouvernement anglais lui a déjà laissé entendre que toute convention de commerce est impossible, si le Gouvernement veut garder le privilège d'imposer des droits spécifiques ou de fixer des valeurs imposables pour les fins de la douane; en d'autres termes, si le Gouvernement veut conserver son pouvoir de modifier le tarif de jour en jour. C'est là quelque chose que le premier ministre devra changer, s'il veut en arriver à quelque entente avantageuse à la conférence impériale.

Mon très honorable ami devra également modifier son projet de faire du Canada une entité nationale économique, cette idée que le Canada peut subvenir à ses propres besoins et produire toutes les choses qu'il lui faut. Cette conception nous vient des temps de l'ancienne Grèce et des cités autonomes grecques, où la cité et l'Etat n'étaient qu'une seule et même chose. La cité autonome d'alors devait pouvoir subvenir à ses propres besoins à cause de l'organisation politique et sociale du temps. Mais à présent les pays du monde sont tous solidaires, et le régime économique répondant aux besoins de notre temps est celui de l'interdépendance des nations, plutôt que celui des nations isolées en unités économiques. Mais qu'y a-t-il au fond de cette théorie de faire du Canada une unité économique? C'est entièrement un moyen protectionniste qui permettra au Gouvernement d'écarter du pays tout le commerce possible.

Le concept de l'unité économique du Canada se relie à un autre concept d'unité économique que le premier ministre ferait aussi bien de rejeter comme sujet de discussion à la conférence: celui de la création d'une union économique impériale. C'est là une autre théorie que les impérialistes ont choyée pendant des années, l'idée de faire de l'empire britannique une espèce de tout économique impérial. A son retour de l'Angleterre, en décembre dernier, le premier ministre a dit

que l'idée de faire de l'empire un tout politique était abandonnée. Il a dit que nous devons maintenant nous efforcer de faire de l'empire une union économique; les termes "union économique" et "unité économique" sont interchangeable. Le fait seul que le premier ministre ait parlé ainsi et appuyé si énergiquement sur ce que l'empire n'est plus une entité politique, mais doit devenir une unité économique, m'a fait alors penser, comme dit la dame dans *Macbeth*, qu'"il proteste trop".

Je pense que le premier ministre a dans l'esprit, justement, cette conception de l'empire en tant que tout économique impérial. Voilà la signification, je suppose, de la taxe d'accise de 3 p. 100, imposée par le groupement des dispositions du dernier budget et celles du budget précédent. Je pense que le premier ministre se propose de réaliser, quand la conférence se réunira ici, avec d'autres avec qui il a déjà causé de la chose sans doute, une sorte de Zollverein sous le régime duquel il serait imposé, dans les dominions et l'Angleterre, une taxe d'accise de 3 p. 100 d'aspect bien inoffensif avec laquelle on les unira d'une manière qui permettra aussi de les isoler du reste du monde. On s'efforcera de faire imposer une telle taxe en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique-du-Sud, à Terre-Neuve, dans l'Etat libre d'Irlande et en Angleterre, aux marchandises importées des pays étrangers. Pour le commerce entre les diverses parties de l'empire, on s'efforcera de s'entendre pour que chacune des parties l'abolisse à l'égard des autres, ou comme moyen alternatif pour atteindre le même but, consente une réduction proportionnelle de ses tarifs douaniers. On annoncera alors au pays que les droits de douane ont été abaissés au sein de l'empire. Si tel est son but, je lui fais remarquer qu'il posera une question très vaste, l'une des plus graves qu'on ait jamais soulevées en notre pays, car cette idée comporte la création d'une sorte de caisse, à l'administration commune et centralisée. On a déjà tenté la création d'une telle caisse aux fins de la défense impériale; une autre fois, pour l'organisation de l'empire; une autre fois encore, pour les fins de la mise en vente des produits de l'empire; à la prochaine conférence, on dira que c'est pour les fins du développement de l'empire. Toujours, on voulait consacrer un petit fonds de cette sorte à quelque fin impériale; cette fois, ce sera pour réaliser le projet de faire de l'empire une unité qui se suffise. Le produit de la taxe d'accise de 3 p. 100 servira de participation à la caisse commune. Une fois l'unité économique ainsi établie, il est évident que, pour réaliser son programme, il faudra un